



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	14	30 .04	26
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 51
Nombre de
conseillers en
exercice : 51

Date de
convocation :
17 avril 2026

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 17/04/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Étaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BEAUPIED Laurent, BINON Gabriel, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, BOUR Patrice, BOUSSEL Eric, BREVOT Benoît, CAILLET Laurence, COCHARD Elodie, COLLINET-VOYARD Christine, DANGIN Anita, DE AMARAL Kévin, DECHANET Marie-José, DESHOULLES Jacky, ERARD Carine, ERARD Claudine, FOURRIER Sébastien, GAGNANT Thomas, GENTILHOMME Quentin, GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEBOUCHER David, LEGER Walter, LEMOINE Pascal, MARY Patrick, MONNE Carmen, NOBLOT Christophe, PINTO Hugo, PIOT Bernard, RENARD Régis, RONDELET Guillaume, ROUSSEL Véronique, SLANGEN Eric, TAPPREST Vanessa, VAIRELLES Virginie, VARENNES Fabien, VERGEOT Denis, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : BOURLIER Brigitte pouvoir donné à COLLINET-VOYARD Christine, MAITRE Pierre-Frédéric pouvoir donné à GEOFFROY Mikaël, SCHREINER Jean-Baptiste pouvoir donné à ERARD Claudine, YOT Olivier pouvoir donné à BEAUPIED Laurent

Absents : DANISKAN Serkan, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, PROVIN Emmanuel

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....43
Absents ayant donné mandat de procuration.....4
Absents.....4
Votants.....47

14) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour : 44	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 3
	aucun	aucun	DESHOULLES Jacky, HUBAIL Claudine, RENARD Régis

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président expose aux membres du conseil de communauté les différentes demandes de subvention pour l'année 2026, présentées par les associations.

Il est proposé d'**ATTRIBUER** et de **VERSER** une subvention aux associations suivantes :

- Office de Tourisme **166 005 €**
- Amicale du personnel de la CCRB (hors remboursement titres restaurants) **12 000 €**
- Association renaissance de l'abbaye de Clairvaux **8 000 €**
(dont 6000 € de subvention ordinaire et 2000 € de subvention exceptionnelle sur production de justificatifs de dépenses sur l'événement les Matinales de Clairvaux)
- Mission locale de la cote des Bar (10 889 x 1 €) **10 889 €**
- Stade Nautique Municipal Baralbin (SNMB) **270 €** par licencié de moins de 16 ans (ce montant est attribué pour les trois périodes de cours sur une année complète et sera proratisé en fonction du temps de cours effectif)

Sous réserve de la réalisation de la manifestation :

- Jazzabar (Festival JAZZABAR) **3 000 €**
- Du Côté de Bar-sur-Aube Caves et Vignobles de Champagne (champagne party) **1 000 €**
- Etoile Cycliste Baralbine **300 €**
- Les bahuts Champenois de Bergères (Fêtes des plantes) **2 555 €**

(Dont 2000 € de subvention ordinaire et 555 € de subvention pour les transports navettes versée sur présentation de facture)

- Club VTT Rand'Orient **250 €**
- Chablais Leman Sport Organisation (organisation de la cyclo sportive les 20-21 juin 2026) **15 000 €**

Sous présentation de factures

- Cinéma (entrées cinéma à destination des scolaires du territoire **6 000 €**

hors Bar-sur-Aube)

Madame ERARD Claudine et Monsieur RENARD Régis étant membres du bureau de l'association Jazzabar, ils ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association précitée.

Monsieur DESHOULLES Jacky étant membre du bureau de l'association Etoile Cycliste Baralbine, il ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association précitée.

Après avoir entendu, l'exposer de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **VERSE** les subventions aux associations telles que précitées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

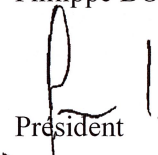
Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,
Affiché le 4 mai 2026

Philippe BORDE,



Président

